

# Arrêté fédéral

*Projet*

## **portant approbation de la reconduction de l'accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes**

du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution<sup>1</sup>;  
vu le message du Conseil fédéral du 14 mars 2008<sup>2</sup>,  
*arrête:*

### **Art. 1**

L'Assemblée fédérale approuve la reconduction, pour une durée indéterminée, de l'accord du 21 juin 1999 entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes<sup>3</sup>.

### **Art. 2**

Le présent arrêté est sujet au référendum prévu à l'art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, de la Constitution pour les traités internationaux qui contiennent des dispositions importantes fixant des règles de droit ou dont la mise en œuvre exige l'adoption de lois fédérales.

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> FF 2008 1927

<sup>3</sup> RS 0.142.112.681

Approbation de la reconduction de l'accord entre la Confédération suisse,  
d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part,  
sur la libre circulation des personnes. AF

---

**Arrêté fédéral portant approbation de la reconduction de l'accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes (Projet)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	13
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.04.2008
Date	
Data	
Seite	1995-1996
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 577

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.